

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
2022-096

Tél : 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt et deux, le 28 septembre,

DATE DE  
CONVOCAION  
22 septembre 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE  
22 septembre 2022

Monsieur DAINVILLE,  
Mesdames LOPES, PASCOAL et ROUSSEAU ;  
Messieurs DIALLO, MEY et MOUSSA ; Adjoints au Maire

Mesdames BAC, GORBENA et SELBONNE  
Messieurs PERON et POINGT ; Conseillers Municipaux délégués  
Mesdames BASELTO et DUTU  
Messieurs BLEE, BOURGOIN et GERBOUIN ; Conseillers Municipaux  
**Formant la majorité des membres en exercice**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice : 29  
Présents : 17  
Votants : 29

**Absents excusés et représentés : 12**

Mesdames BROCHADO, CHIAKH, HOCDE, LWAMBA MAKANYAKA, RAOUL et ROUSSEL  
Messieurs IBRAHIM, LE MOING, MARE, MONNARD, RAOUL et VILLOING

**Pouvoirs : 12**

Madame BROCHADO donne pouvoir à Madame SELBONNE  
Madame CHIAKH donne pouvoir à Monsieur MOUSSA  
Madame HOCDE donne pouvoir à Madame BASELTO  
Madame LWAMBA MAKANYAKA donne pouvoir à Madame LOPES  
Madame RAOUL donne pouvoir à Madame BAC  
Madame ROUSSEL donne pouvoir à Madame ROUSSEAU  
Monsieur IBRAHIM donne pouvoir à Madame GORBENA  
Monsieur LE MOING donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE  
Monsieur MARE donne pouvoir à Madame DUTU  
Monsieur MONNARD donne pouvoir à Madame PASCOAL  
Monsieur RAOUL donne pouvoir à Monsieur MEY  
Monsieur VILLOING donne pouvoir à Monsieur PERON

**Secrétaire de séance : Madame PASCOAL**

La séance étant ouverte à 19H00

Présentation du  
compte-rendu  
d'activité de l'année  
2021 établi au titre de  
la convention  
d'intervention  
foncière entre la ville  
et l'Etablissement  
public Foncier d'île de  
France (EPFIF)

**Objet : Présentation du compte-rendu d'activité de l'année 2021 établi au titre de la convention d'intervention foncière entre la ville et l'Etablissement public Foncier d'île de France (EPFIF)**

**Secteur : Direction des Services Techniques – Urbanisme**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention générale entre la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Etablissement Public Foncier des Yvelines en date du 28 janvier 2013 ;

**Vu** la convention particulière avec la Commune de La Verrière en date du 16 novembre 2015 prise en application de la convention générale visée ci-dessus ;

**Vu** l'avis de la Commission Urbanisme en date du 15 septembre 2022 ;

**Considérant que** dans le cadre de l'exécution de la convention visée ci-dessus, l'EPFIF présente, tous les ans, un compte-rendu d'activités aux fins d'information des élus du Conseil municipal,

**Considérant que**, en 2021, l'EPFIF a :

- suivi les travaux de démolition de l'ancien centre gériatrique de la MGEN,
- engagé une procédure judiciaire à l'encontre du dernier locataire du 4 rue Louis Lormand,
- fait effectuer des travaux de débroussaillage et d'élagage sur les terrains du secteur dit des Bécannes,

**Considérant que** en 2022, l'EPFIF envisage :

- d'acquérir, une fois les démolitions achevées, la parcelle de l'ancien centre gériatrique (parcelle AE 9) auprès de la MGEN,
- poursuivre la libération des locaux du 4 rue Louis Lormand en vue de leur démolition,
- poursuivre également les études, en lien avec Saint-Quentin-en-Yvelines, de prospective foncière en vue d'une maîtrise complète des terrains nécessaires à l'aménagement de la ZAC Gare-Bécannes,

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

**Prend acte** du compte-rendu d'activité de l'année 2021 au titre de la convention d'intervention foncière entre La Verrière, Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS DONT LE SECRETAIRE DE SEANCE.**

Mise en ligne le :

11 OCT. 2022

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 28 septembre 2022

Le Maire

Nicolas Damville

